

deux notaires qui en dressèrent acte, et de plusieurs témoins, parmi lesquels Jean de la Balme, curé d'Hottonnes.

JEAN NANTERME, prieur en 1425.

FRANÇOIS-JEAN COLOMBET, en 1429-1436.

RODOLPHE MICHEL, en 1449.

PIERRE AMÉDÉE. Ce prieur soutint un long procès contre les villages de Méraleaz et de Boirin. Le 13 mai 1453, il autorisa quelques habitants de Virieu-le-Petit et de Vaux-Valençon à prendre du bois pour cuire la chaux, au canton de Devens, le long du torrent de l'Arvières, depuis le lieu dit au Cert, jusqu'au pont de Fens.

ETIENNE BEAUPAIN, 1469.

FRANÇOIS BEAUPAIN. Ce prieur était originaire de Virieu-le-Petit. Au mois de septembre 1484, il transigea avec les habitants de cette paroisse au sujet des forêts noires (1).

JEAN GONDRET, 1508-1525.

CLAUDE BRACHET. Il traita, le 9 juillet 1533, avec Guillaume Mornet, curé de Ceyzérieu, au sujet de la dime prétendue par ce dernier sur la grange des Roches.

PIERRE ROUSSON, était prieur en 1539.

JACQUES BURGOT, en 1556-1563.

CLAUDE QUARANTE, en 1573.

PIERRE ROLLAND, en 1580.

FRANÇOIS ROUX, en 1592.

PIERRE DREUX, en 1608.

LOUIS BERNIER, en 1608.

PAUL ROGER, en 1617.

ETIENNE CAGNIN, en 1619-1620.

(1) Voir § 7.